

**SECTION 1: Identification****1.1. Identification**

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : INTERMIX PRIMER A WHITE  
Code du produit : FEA0204

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Endura Manufacturing Company Ltd.  
12425 - 149 Street NW  
Edmonton, AB, T5L 2J6 - Canada  
T 1-780-451-4242 - F 1-780-452-5079  
[info@endura.ca](mailto:info@endura.ca) - [www.endurapaint.com](http://www.endurapaint.com)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence : En cas d'urgence concernant des produits dangereux:  
Au Canada appeler CHEMTREC au 1-800-424-9300 24 heures / 7 jours (le nom du compte au Canada est Endura Manufacturing Co. Ltd.)  
Aux Etats-Unis appeler CHEMTREC au 1-800-424-9300 24 heures / 7 jours (le nom du compte aux Etats-Unis est Polyglass Coatings)

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification SGH-US**

Liquides inflammables, Catégorie 2	H225	Liquide et vapeurs très inflammables
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	H318	Provoque des lésions oculaires graves
Cancérogénicité, Catégorie 1A	H350	Peut provoquer le cancer
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, Catégorie 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

**2.2. Éléments d'étiquetage****Étiquetage GHS US**

Pictogrammes de danger (GHS US) :



GHS02



GHS05



GHS08

Mention d'avertissement (GHS US) :

: Danger

Mentions de danger (GHS US) :

: H225 - Liquide et vapeurs très inflammables  
H315 - Provoque une irritation cutanée  
H318 - Provoque des lésions oculaires graves  
H350 - Peut provoquer le cancer  
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Conseils de prudence (GHS US) :

: P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.  
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant  
P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P264 - Se laver soigneusement après manipulation  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

# INTERMIX PRIMER A WHITE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

protection des yeux/du visage.  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon  
P303+P361+P353 - En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P308+P313 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P310 - Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.  
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.  
P321 - Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers soins sur cette étiquette).  
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.  
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2) pour l'extinction  
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
P405 - Garder sous clef.  
P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

### 2.3. Autres dangers

### 2.4. Unknown acute toxicity (GHS US)

## SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	wt%	Classification SGH-US
quartz, conc respirable crystalline silica≥10%	(n° CAS) 14808-60-7	20 – 30	Carc. 1A, H350
titanium(IV) oxide		10 – 20	Carc. 2, H351
xylene, mixture of isomers	(n° CAS) 1330-20-7	9,84	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Skin Irrit. 2, H315
toluene	(n° CAS) 108-88-3	4,835	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304
1-butanol	(n° CAS) 71-36-3	< 5	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H336 STOT SE 3, H335
2-propoxyethanol	(n° CAS) 2807-30-9	< 5	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Eye Irrit. 2, H319
methyl isobutyl ketone	(n° CAS) 108-10-1	1,16	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Carc. 2, H351 STOT SE 3, H335

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

# INTERMIX PRIMER A WHITE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

- Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets après inhalation : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation modérée. Peut provoquer une allergie cutanée. Irritation.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux. Lésions oculaires graves.
- Symptômes/effets après ingestion : Nocif en cas d'ingestion.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Sable. Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables.
- Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
- Réactivité : Liquide et vapeurs très inflammables.

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Écarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Éloigner le personnel superflu. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

- Procédures d'urgence : Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

- Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

# INTERMIX PRIMER A WHITE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

## SECTION 7: Manutention et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Utiliserus appareillage antidéflagrant . Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Prendre toutes les mesures techniques nécessaires pour éviter ou minimiser le dégagement du produit sur le lieu de travail. Limiter les quantités de produit au minimum nécessaire à la manipulation et limiter le nombre de travailleurs exposés. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Les sols, murs et autres surfaces de la zone de danger doivent être nettoyés régulièrement.
- Mesures d'hygiène : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Conservez dans un endroit à l'abri du feu. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.
- Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.
- Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

xylene, mixture of isomers (1330-20-7)		
ACGIH	Remarque (ACGIH)	URT & eye irr; CNS impair
OSHA	OSHA PEL TWA [1]	435 mg/m <sup>3</sup>
OSHA	OSHA PEL TWA [2]	100 ppm
OSHA	OSHA PEL STEL [1]	655 mg/m <sup>3</sup>
quartz, conc respirable crystalline silica≥10% (14808-60-7)		
ACGIH	ACGIH OEL TWA	0,025 mg/m <sup>3</sup> (Respirable fraction)
OSHA	OSHA PEL TWA [1]	0,1 mg/m <sup>3</sup>
OSHA	Remarque (OSHA)	(3) See Table Z-3.
1-butanol (71-36-3)		
ACGIH	ACGIH OEL TWA [ppm]	20 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Eye & URT irr
OSHA	OSHA PEL TWA [1]	300 mg/m <sup>3</sup>
OSHA	OSHA PEL TWA [2]	100 ppm

# INTERMIX PRIMER A WHITE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

methyl isobutyl ketone (108-10-1)		
ACGIH	ACGIH OEL TWA [ppm]	20 ppm (Methyl isobutyl ketone; USA; Time-weighted average exposure limit 8 h; TLV - Adopted Value)
ACGIH	ACGIH OEL STEL [ppm]	75 ppm (Methyl isobutyl ketone; USA; Short time value; TLV - Adopted Value)
ACGIH	Remarque (ACGIH)	URT irr; dizziness; headache
OSHA	OSHA PEL TWA [1]	410 mg/m <sup>3</sup>
OSHA	OSHA PEL TWA [2]	100 ppm

titanium(IV) oxide		
ACGIH	ACGIH OEL TWA	10 mg/m <sup>3</sup>
ACGIH	Remarque (ACGIH)	LRT irr; A3
OSHA	OSHA PEL TWA [1]	15 mg/m <sup>3</sup>

toluene (108-88-3)		
ACGIH	ACGIH OEL TWA [ppm]	20 ppm (Toluene; USA; Time-weighted average exposure limit 8 h; TLV - Adopted Value)
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Visual impair; female repro;
OSHA	Remarque (OSHA)	(2) See Table Z-2.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Équipement de protection individuelle	: Éviter toute exposition inutile.
Protection des mains	: Porter des gants de protection.
Protection oculaire	: Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. Lunettes de sécurité.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires	: Porter un masque approprié. Porter un équipement de protection respiratoire.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Autres informations	: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 80 °C 176 °F
Point d'éclair	: -9 °C 15,8 °F
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: 0,9 – 11,25 vol %
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,706 g/ml

# INTERMIX PRIMER A WHITE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: 449 °C 840,2 °F
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV (réglementaire - Moins d'eau et les solvants exclus)	: 360,35 g/l : 3,007 lb/gal
Teneur en COV (Matériau - Actual)	: 360,35 g/l : 3,007 lb/gal
Pourcentage de solides (Poids)	: 78,88 % (wt%)
Pourcentage de solides (Volume)	: 58,118 %
Pourcentage de volatil (Poids)	: 21,12 %
Pourcentage de volatil (Volume)	: 41,882 %

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Liquide et vapeurs très inflammables.

### 10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs très inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Flamme nue. Éviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Peut libérer des gaz inflammables.

## SECTION 11: Données toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Voies d'exposition possibles	: Cutané; Inhalation; Contact avec la peau et les yeux
Toxicité aiguë	: Non classé

<b>xylene, mixture of isomers (1330-20-7)</b>	
DL50 orale rat	3523 – 8600 mg/kg (Rat; OECD 401: Acute Oral Toxicity; Literature study; 3523 mg/kg bodyweight; Rat; OECD 401: Acute Oral Toxicity; Experimental value; >4000 mg/kg bodyweight; Rat; OECD 401: Acute Oral Toxicity; Experimental value)
DL50 cutanée lapin	> 4200 mg/kg de poids corporel (Rabbit; Experimental value; OECD 402: Acute Dermal Toxicity)
CL50 Inhalation - Rat	29 mg/l/4h (Rat; Experimental value; 27.57 mg/l/4h; Rat; Experimental value)
ATE US (voie orale)	3523 mg/kg de poids corporel
ATE US (voie cutanée)	1100 mg/kg de poids corporel
ATE US (vapeurs)	29 mg/l/4h
ATE US (poussières, brouillard)	1,5 mg/l/4h
<b>quartz, conc respirable crystalline silica≥10% (14808-60-7)</b>	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg

# INTERMIX PRIMER A WHITE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

<b>1-butanol (71-36-3)</b>	
DL50 orale rat	2292 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 401, Rat, Female, Experimental value, Oral)
DL50 cutanée lapin	3430 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 402, 24 h, Rabbit, Male, Experimental value, Dermal)
ATE US (voie orale)	2292 mg/kg de poids corporel
ATE US (voie cutanée)	3430 mg/kg de poids corporel

<b>2-propoxyethanol (2807-30-9)</b>	
DL50 orale rat	3089 – 6178 mg/kg de poids corporel (Rat, Male, Experimental value, Oral)
DL50 cutanée lapin	1337 mg/kg de poids corporel (24 h, Rabbit, Male, Experimental value, Dermal, 14 day(s))
CL50 Inhalation - Rat	> 9,061 mg/l (6 h, Rat, Male, Experimental value, Inhalation (vapours))
ATE US (voie orale)	3089 mg/kg de poids corporel
ATE US (voie cutanée)	1337 mg/kg de poids corporel

<b>methyl isobutyl ketone (108-10-1)</b>	
DL50 orale rat	2080 mg/kg (Rat; Equivalent or similar to OECD 401; Experimental value)
DL50 cutanée rat	≥ 2000 mg/kg de poids corporel (Rat; Experimental value; OECD 402: Acute Dermal Toxicity)
DL50 cutanée lapin	> 16000 mg/kg (Rabbit)
CL50 Inhalation - Rat	8.2- 16.4,Rat; Experimental value
CL50 Inhalation - Rat [ppm]	2000 – 4000 ppm/4h (Rat; Experimental value)
ATE US (voie orale)	2080 mg/kg de poids corporel
ATE US (gaz)	2000 ppmv/4h
ATE US (poussières, brouillard)	1,5 mg/l/4h

<b>titanium(IV) oxide</b>	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel (OECD 425: Acute Oral Toxicity: Up-and-Down Procedure, Rat, Female, Experimental value, Oral, 14 day(s))
CL50 Inhalation - Rat	> 6,82 mg/l (Other, 4 h, Rat, Male, Experimental value, Inhalation (dust), 14 day(s))

<b>toluene (108-88-3)</b>	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg (Rat; Equivalent or similar to OECD 401; Literature study; 5580 mg/kg bodyweight; Rat; Experimental value)
DL50 cutanée lapin	12223 mg/kg (Rabbit; Literature study; Other; >5000 mg/kg bodyweight; Rabbit; Experimental value)
CL50 Inhalation - Rat	> 20 mg/l/4h (Rat; Literature study)
ATE US (voie cutanée)	12223 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer.

<b>xylylene, mixture of isomers (1330-20-7)</b>	
Groupe IARC	3 - Inclassable

<b>methyl isobutyl ketone (108-10-1)</b>	
Groupe IARC	2B - Peut-être cancérigène pour l'homme

<b>toluene (108-88-3)</b>	
Groupe IARC	3 - Inclassable

Toxicité pour la reproduction : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration : Non classé

# INTERMIX PRIMER A WHITE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Symptômes/effets après inhalation	: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation modérée. Peut provoquer une allergie cutanée. Irritation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritation des yeux. Lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	: Nocif en cas d'ingestion.

### SECTION 12: Données écologiques

#### 12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

<b>quartz, conc respirable crystalline silica<math>\geq</math>10% (14808-60-7)</b>	
CL50 - Poissons [1]	> 500 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	> 300 mg/l
<b>1-butanol (71-36-3)</b>	
CL50 - Poissons [1]	1376 mg/l (OECD 203: Fish, Acute Toxicity Test, 96 h, Pimephales promelas, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
CE50 - Crustacés [1]	1328 mg/l (OECD 202: Daphnia sp. Acute Immobilisation Test, 48 h, Daphnia magna, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
Algues ErC50	225 mg/l (OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, 96 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
<b>2-propoxyethanol (2807-30-9)</b>	
CL50 - Poissons [1]	> 5000 mg/l (EPA 600/4-85/013: Method for measuring the acute toxicity of effluents to freshwater and marine organisms, 96 h, Pimephales promelas, Static system, Fresh water, Experimental value, Lethal)
Algues ErC50	> 100 mg/l (OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
<b>titanium(IV) oxide</b>	
CL50 - Poissons [1]	> 100 mg/l (Equivalent or similar to OECD 203, 96 h, Oncorhynchus mykiss, Static system, Fresh water, Experimental value, Nominal concentration)
Algues ErC50	61 mg/l (EPA 600/9-78-018, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Static system, Fresh water, Experimental value, Nominal concentration)

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>INTERMIX PRIMER A WHITE</b>	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
<b>xylene, mixture of isomers (1330-20-7)</b>	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water. Biodegradable in the soil. No (test)data on mobility of the substance available. Photolysis in the air.
<b>quartz, conc respirable crystalline silica<math>\geq</math>10% (14808-60-7)</b>	
Persistance et dégradabilité	Biodegradability: not applicable.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable (inorganic)
DThO	Not applicable (inorganic)
<b>1-butanol (71-36-3)</b>	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	1,1 – 1,92 g O <sup>2</sup> /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	2,46 g O <sup>2</sup> /g substance
DThO	2,59 g O <sup>2</sup> /g substance
DBO (% de DThO)	0,33 – 0,79
<b>2-propoxyethanol (2807-30-9)</b>	
Persistance et dégradabilité	Biodegradable in the soil. Readily biodegradable in water.
<b>methyl isobutyl ketone (108-10-1)</b>	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water. Biodegradable in the soil. Biodegradable in the soil under anaerobic conditions. Low potential for adsorption in soil. Photolysis in the air.



# INTERMIX PRIMER A WHITE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

<b>methyl isobutyl ketone (108-10-1)</b>	
Demande biochimique en oxygène (DBO)	2,06 g O <sup>2</sup> /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	2,16 g O <sup>2</sup> /g substance
DThO	2,72 g O <sup>2</sup> /g substance
DBO (% de DThO)	0,76
<b>titanium(IV) oxide</b>	
Persistance et dégradabilité	Biodegradability: not applicable.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable (inorganic)
DThO	Not applicable (inorganic)
<b>toluene (108-88-3)</b>	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water. Biodegradable in the soil. Low potential for adsorption in soil.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	2,15 g O <sup>2</sup> /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	2,52 g O <sup>2</sup> /g substance
DThO	3,13 g O <sup>2</sup> /g substance
DBO (% de DThO)	0,69

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>INTERMIX PRIMER A WHITE</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
<b>xylene, mixture of isomers (1330-20-7)</b>	
FBC - Poissons [2]	7 – 26 (BCF; 8 weeks; Oncorhynchus mykiss; Flow-through system; Fresh water)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,2 (Conclusion by analogy; 20 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (BCF < 500).
<b>quartz, conc respirable crystalline silica ≥ 10% (14808-60-7)</b>	
Potentiel de bioaccumulation	No bioaccumulation data available.
<b>1-butanol (71-36-3)</b>	
FBC - Autres organismes aquatiques [1]	3,162 l/kg (BCFBAF v3.01, Calculated value, Fresh weight)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1 (Experimental value, OECD 117: Partition Coefficient (n-octanol/water), HPLC method, 25 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (Log Kow < 4).
<b>2-propoxyethanol (2807-30-9)</b>	
FBC - Autres organismes aquatiques [1]	0,6 – 0,7 (Estimated value)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,673 (Experimental value, EU Method A.8: Partition Coefficient, 40 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (Log Kow < 4).
<b>methyl isobutyl ketone (108-10-1)</b>	
FBC - Poissons [1]	2 – 5 (BCF)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1,9 (Experimental value; OECD 117: Partition Coefficient (n-octanol/water), HPLC method)
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (BCF < 500).
<b>titanium(IV) oxide</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.
<b>toluene (108-88-3)</b>	
FBC - Poissons [2]	90 (BCF; 72 h; Leuciscus idus; Static system; Fresh water)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,73 (Experimental value; Other; 20 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (BCF < 500).

### 12.4. Mobilité dans le sol

<b>xylene, mixture of isomers (1330-20-7)</b>	
Écologie - sol	May be harmful to plant growth, blooming and fruit formation.
<b>quartz, conc respirable crystalline silica ≥ 10% (14808-60-7)</b>	
Écologie - sol	No (test) data on mobility of the substance available.

# INTERMIX PRIMER A WHITE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

<b>1-butanol (71-36-3)</b>	
Tension de surface	69,9 mN/m (20 °C, 1 g/l, OECD 115: Surface Tension of Aqueous Solutions)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	0,54 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)
Écologie - sol	Highly mobile in soil. May be harmful to plant growth, blooming and fruit formation.
<b>2-propoxyethanol (2807-30-9)</b>	
Tension de surface	71 mN/m (20 °C, 100 vol %, EU Method A.5: Surface tension)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	0,19 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)
Écologie - sol	Highly mobile in soil.
<b>methyl isobutyl ketone (108-10-1)</b>	
Tension de surface	0,024 N/m (20 °C)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	Koc,101.85; Weight of evidence; Calculated value; log Koc; 2.008; Weight of evidence; Calculated value
<b>titanium(IV) oxide</b>	
Écologie - sol	Low potential for mobility in soil.
<b>toluene (108-88-3)</b>	
Tension de surface	0,03 N/m (20 °C)

### 12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 13: Données sur l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu / réceptacle conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

Écologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### Département des transports (DOT)

Conformément aux exigences du DOT

Description document de transport (DOT) : UN1263 Peinture (including paint, lacquer, enamel, stain, shellac solutions, varnish, polish, liquid filler, and liquid lacquer base), 3, II

N° ONU (DOT) : UN1263

Désignation officielle pour le transport (DOT) : Peinture  
including paint, lacquer, enamel, stain, shellac solutions, varnish, polish, liquid filler, and liquid lacquer base

Classe (DOT) : 3 - Class 3 - Flammable and combustible liquid 49 CFR 173.120

Étiquettes de danger (DOT) : 3 - Liquide inflammable



Groupe d'emballage (DOT) : II - Danger Moyen

Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : 173

Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : 242

# INTERMIX PRIMER A WHITE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102)	: 149 - When transported as a limited quantity or a consumer commodity, the maximum net capacity specified in 173.150(b)(2) of this subchapter for inner packagings may be increased to 5 L (1.3 gallons). B52 - Notwithstanding the provisions of 173.24b of this subchapter, non-reclosing pressure relief devices are authorized on DOT 57 portable tanks. IB2 - Authorized IBCs: Metal (31A, 31B and 31N); Rigid plastics (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1). Additional Requirement: Only liquids with a vapor pressure less than or equal to 110 kPa at 50 C (1.1 bar at 122 F), or 130 kPa at 55 C (1.3 bar at 131 F) are authorized. T4 - 2.65 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3) TP1 - The maximum degree of filling must not exceed the degree of filling determined by the following: Degree of filling = $97 / (1 + a (tr - tf))$ Where: tr is the maximum mean bulk temperature during transport, and tf is the temperature in degrees celsius of the liquid during filling. TP8 - A portable tank having a minimum test pressure of 1.5 bar (150 kPa) may be used when the flash point of the hazardous material transported is greater than 0 C (32 F). TP28 - A portable tank having a minimum test pressure of 2.65 bar (265 kPa) may be used provided the calculated test pressure is 2.65 bar or less based on the MAWP of the hazardous material, as defined in 178.275 of this subchapter, where the test pressure is 1.5 times the MAWP.
Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx)	: 150
Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27)	: 5 L
Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75)	: 60 L
DOT Emplacement d'arrimage	: B - (i) The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel carrying a number of passengers limited to not more than the larger of 25 passengers, or one passenger per each 3 m of overall vessel length; and (ii) "On deck only" on passenger vessels in which the number of passengers specified in paragraph (k)(2)(i) of this section is exceeded.
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Description document de transport (TDG)	: UN1263 PEINTURES (PEINTURES), 3, II
UN-No. (TDG)	: UN1263
Désignation officielle pour le transport (TDG)	: PEINTURES
Classes (de risque) primaire de la réglementation TMD	: 3 - Classe 3 - Liquides inflammables
Groupe d'emballage (TDG)	: II - Danger moyen
Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD)	: 59 - Il est interdit de transporter les matières figurant nommément à l'annexe 1 sous cette appellation réglementaire. Les matières transportées sous cette appellation réglementaire peuvent contenir au plus 20 % de nitrocellulose si la nitrocellulose renferme au plus 12,6 % d'azote (masse sèche), 83 - Abrogé DORS/2014-152
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée	: 5
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers	: 5

### Transport maritime

Désignation officielle pour le transport (IMDG)	: PEINTURES
Classe (IMDG)	: 3 - Liquides inflammables
Groupe d'emballage (IMDG)	: II - matières moyennement dangereuses

### Transport aérien

## SECTION 15: Informations sur la réglementation

### 15.1. Réglementations fédérales USA

Tous les composants de ce produit sont enregistrés ou exempts d'enregistrement dans l'inventaire de la Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques par l'Agence de la Protection de l'Environnement des Etats-Unis (TSCA)

xylene, mixture of isomers	n° CAS 1330-20-7	9,84%
quartz, conc respirable crystalline silica $\geq$ 10%	n° CAS 14808-60-7	20 – 30%
1-butanol	n° CAS 71-36-3	< 5%
2-propoxyethanol	n° CAS 2807-30-9	< 5%

# INTERMIX PRIMER A WHITE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

methyl isobutyl ketone	n° CAS 108-10-1	1,16%
titanium(IV) oxide	n° CAS	10 – 20%
toluene	n° CAS 108-88-3	4,835%

Composant(s) chimique(s) sujet(s) aux exigences de rapport de la section 313 du "Title III" du "Superfund Amendments and Reauthorization Act" de 1986 et 40 CFR Part 372.

xylene, mixture of isomers	n° CAS 1330-20-7	9,84%
1-butanol	n° CAS 71-36-3	< 5%
methyl isobutyl ketone	n° CAS 108-10-1	1,16%
ethylbenzene	n° CAS 100-41-4	0,062%
toluene	n° CAS 108-88-3	4,835%

### **xylene, mixture of isomers (1330-20-7)**

Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis

QD CERCLA 100 lb

### **1-butanol (71-36-3)**

Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis

QD CERCLA 5000 lb

### **methyl isobutyl ketone (108-10-1)**

Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis

QD CERCLA 5000 lb

### **toluene (108-88-3)**

Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis

QD CERCLA 1000 lb

## 15.2. Réglementations internationales

### CANADA

#### **INTERMIX PRIMER A WHITE**

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

### Directives nationales

#### **quartz, conc respirable crystalline silica ≥ 10% (14808-60-7)**

Listé par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

#### **methyl isobutyl ketone (108-10-1)**

Listé par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

#### **titanium(IV) oxide**

Listé par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

## 15.3. Réglementations des Etats - USA

Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris METHYL ISOBUTYL KETONE (MIBK), identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer et des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur. Pour de plus amples informations, prière de consulter [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

#### **methyl isobutyl ketone (108-10-1)**

USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérogènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	NSRL (Concentration sans risque significatif)
Yes	Yes	Non	Non	

# INTERMIX PRIMER A WHITE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

<b>toluene (108-88-3)</b>				
USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérogènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	NSRL (Concentration sans risque significatif)
Non	Yes	Yes	Yes	7000
<b>xylene, mixture of isomers (1330-20-7)</b>				
U.S. - Massachusetts - Liste Right To Know U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List				
<b>quartz, conc respirable crystalline silica≥10% (14808-60-7)</b>				
U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses				
<b>1-butanol (71-36-3)</b>				
U.S. - Massachusetts - Liste Right To Know U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List				
<b>2-propoxyethanol (2807-30-9)</b>				
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List				
<b>methyl isobutyl ketone (108-10-1)</b>				
U.S. - Massachusetts - Liste Right To Know U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List				
<b>titanium(IV) oxide</b>				
U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses				
<b>toluene (108-88-3)</b>				
U.S. - Massachusetts - Liste Right To Know U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List				

### SECTION 16: Autres informations

Date de révision : 10/26/2023  
Autres informations : Aucun(e).

Textes complet des phrases H:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H312	Nocif par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges
H350	Peut provoquer le cancer
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée